



**Direction Interdépartementale des Routes  
Méditerranée**

Marseille, le 1<sup>er</sup> octobre 2018

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## Rocade L2

### Mise en circulation de la Tranchée Couverte de Saint-Jérôme en direction d'Aubagne

La Direction Interdépartementale des Routes Méditerranée, exploitant routier de la rocade L2-A507, reliant l'A7 à l'A50 en traversée de Marseille vous informe de la mise en circulation de la tranchée couverte de Saint-Jérôme.

Dans le cadre des travaux de la partie Nord de la rocade L2-A507, la tranchée couverte de Saint-Jérôme, située en amont de la L2 Est en direction de l'autoroute A50, sera mise sous circulation à compter **du vendredi 05 octobre 2018 à 06h00** en direction d'Aubagne (sens A7 vers A50).

Cette mise en circulation implique des modifications de géométrie sur les points suivants :

- modification de la bretelle de sortie sur le giratoire du père Wrésinski depuis le boulevard Allende (RN1547) dans le sens A7 vers A50.
- Modification de la bretelle d'entrée sur la L2 en direction d'Aubagne depuis le giratoire du père Wrésinski.

La mise en circulation de la tranchée couverte de Saint-Jérôme améliorera l'écoulement du trafic pour les usagers venant de la RN1547 (bd Allende) en direction d'Aubagne (L2 Est) en évitant le carrefour à feux du giratoire du père Wrésinski.

Programmée dans la deuxième quinzaine d'octobre, la mise en circulation de la L2 se fera en deux étapes aux dates suivantes, sauf aléas météorologiques :

- À partir du 17 octobre 2018 : mise en circulation du sens intérieur A7 → A50 (Aix-Aubagne)
- À partir du 25 octobre 2018 : mise en circulation complète du sens extérieur A50 → A7.

***Les travaux de la L2 nord se poursuivent et la DIR Méditerranée vous recommande la plus grande prudence aux abords du chantier et des déviations.***

*Restez vigilants et adaptez votre vitesse !*

**Contact presse :**

DIR Méditerranée, 16 rue Zattara - 13331 Marseille cedex 3

[www.dir.mediterranee.developpement-durable.gouv.fr](http://www.dir.mediterranee.developpement-durable.gouv.fr)